

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Eve-Marie Levesque

<https://www.cadre21.org/membres/e318694fe0e8a8dae6a88234>

Date d'obtention : 2022-11-30 21:08:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes de la méthode Sexto permettent à l'intervenant scolaire la recherche d'information avec toutes les personnes qui sont impliquées dans la situation afin que la police ait toute les informations pour intervenir rapidement s'il y a lieu.

Si les informations liés au signalement ne porte pas atteinte à l'intégrité de la victime présumée, il n'y a pas lieu de contacter la police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'importance de suivre la méthode Sexto afin de traiter la situation efficacement et ne pas précipiter les interventions en respect de la loi et du rôle de chaque intervenant dans le dossier. Il ne faut jamais regarder le téléphone des jeunes.

Important pour l'intervenant de définir si la situation est un acte impulsif ou avec l'intention de porter atteinte à l'intégrité d'une personne

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape 4 me semble être la plus délicate car nous avons besoin de collecter de l'informations tout en protégeant l'information recueilli et les autres personnes concernées et de devoir confisquer le téléphone et le remettre à la police.